

DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES APPELÉES A SIÉGER A TITRE
PERSONNEL COMME MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE UNIVERSITAIRE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 27 MAI 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant
création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université ;

Vu la proposition du Directoire du 20 avril 2026 ;

Vu la proposition du Directoire du 18 mai 2026 ;

PRESENTATION DU PROJET

L'article 29 des statuts de l'Université Clermont Auvergne précise que le Conseil de la Formation et de la Vie
Universitaire (CFVU) comprend quarante et un membres dont cinq personnalités extérieures :

- 1 représentant des services du Rectorat ;
- 1 représentant d'une collectivité territoriale ;
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, diplômée de l'UCA ;
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, représentant le monde socio-économique ;
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, en raison de ses compétences dans les domaines scientifique,
technique, industriel, économique ou pédagogique.

Le choix de la collectivité territoriale et de la désignation des personnalités appelées à siéger à titre personnel sont
proposées par le Directoire et validées par les membres élus du CFVU.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation faite par Monsieur le Président de la proposition du Directoire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1

De valider le choix de la **Ville de Clermont-Ferrand** comme collectivité territoriale ;

Article 2

De valider la désignation de **Mme Cécile FAUCHEUX** en tant que personnalité, désignée à titre personnel, diplômée
de l'UCA pour siéger comme membre titulaire du CFVU de l'UCA.

Article 3

De valider la désignation de **M. Vincent VIDAL** en tant que personnalité, désignée à titre personnel, représentant le monde socio-économique pour siéger comme membre titulaire du CFVU de l'UCA.

Article 4

De valider la désignation de **M. Raphaël PLANCHE** en tant que personnalité, désignée à titre personnel, en raison de ses compétences dans les domaines scientifique, technique, industriel, économique ou pédagogique pour siéger comme membre titulaire du CFVU de l'UCA.

Membres en exercice : 40

Votes : 34

Pour : 27

Contre : 2

Abstentions : 5

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 29 mai 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CFVU_20260527_01

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*